

Étalement des jours de grève

Depuis le début de la mobilisation contre le projet des retraites du 19 janvier, un certain nombre de collègues ne s'est vu retirer aucun jour de grève sur les paies de janvier et février. Face à cette situation, l'intersyndicale de la DGFIP vient d'écrire à la Direction Générale pour demander un étalement des prélèvements des jours de grèves.



Objet : étalement des prélèvements des jours de grève

À Paris, le 10 mars 2023

Monsieur le Directeur général,

Nous nous permettons d'intervenir concernant le prélèvement des jours de grève suivis par une large partie des agents de la DGFIP dans le cadre de la mobilisation contre le projet de réforme des retraites.

Un certain nombre de collègues ne s'est vu retirer aucun jour de grève sur les paies des mois de janvier et février 2023 alors que leur recensement en tant que gréviste est effectif.

Ces collègues craignent de voir prélever l'ensemble des jours de grève sur un seul et même mois pour cause de dysfonctionnements entre les différentes strates RH et le service de mise en paiement du traitement.

Aussi nous demandons que les prélèvements des jours de grève soient étalés pour les personnels concernés comme ils auraient dû l'être si des dysfonctionnements liés aux restructurations et réorganisations des services ne mettaient pas en difficultés la qualité de la mission.

Notre demande intersyndicale est de rétablir l'équité de traitement entre les collègues.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos salutations distinguées.

Les secrétaires généraux

Anne GUYOT WELKE
Solidaires Finances
Publiques

Fanny DE COSTER
CGT Finances
Publiques

Olivier
BRUNELLE
FO DGFIP

Christophe BONHOMME
L'HERITIER
Alliance CFDT/CFTC Finances
Publiques



Publication : 10 mars 2023